Envoyé en préfecture le 13/04/2022
Reçu en préfecture le 13/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-DEL30_2022-DE

N°DEL30-2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **SIX** du mois d'**AVRIL** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **31 MARS 2022**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :
Mme Véronique AUDOUY – M. Arnaud LARBERE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – Mme Martine ERIDIA – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – M. Vincent MORA – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Pierre STETIN – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Laurent LAFOURCADE – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – Mme Christelle LALANNE – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

	Donne pouvoir à :
Mme Martine DEDIEU	M. Julien DUBOIS
M. Grégory RENDÉ	M. Hikmat CHAHINE
Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE	Mme Martine ERIDIA
M. Pascal DAGES	Mme Marylène HENAULT
Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON	M. Vincent MORA
M. Guillaume LAUSSU	M. Amine BENALIA-BROUCH
M. Alexis ARRAS	M. Julien RELAUX
Mme Martine LABARCHEDE	Mme Florence PEYSALLE
M. Yves LOUMÉ	M. Pierre STETIN
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU	Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
M. Philippe CASTEL	M. Christian CARRERE
Mme Martine GAY	M. Julien BAZUS
M. Alain GODOT	M. André HUMEAU
Mme Christine BEYRIS	M. Jean LAVIELLE

Conseillers communautaires absents et excusés :
M. Jean-Marie ABADIE – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – M. Pascal DAGES – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Guillaume LAUSSU – M. Alexis ARRAS – Mme Martine LABARCHEDE – M. Yves LOUMÉ – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Philippe CASTEL – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Envoyé en préfecture le 13/04/2022
Reçu en préfecture le 13/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-DEL30_2022-DE

OBJET : BESOIN D'UN NOUVEAU FORAGE F7S D'EAU POTABLE, POUR PERENNISER DE FAÇON QUANTITATIVE ET QUALITATIVE, L'EAU DISTRIBUEE A PARTIR DU CHAMP CAPTANT DE SAUBAGNACQ

Monsieur le Président expose,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code de la santé publique,

Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment ses compétences obligatoires en matière d'eau et d'assainissement,

Vu les statuts en vigueur de la régie intercommunale de l'eau,

Considérant la modélisation de l'aquifère oligocène réalisée par le Conseil Départemental à l'horizon 2035,

Considérant le contexte général en France, touchant les ressources d'eau potable superficielles, potentiellement exposées à des pollutions anthropiques ;

Il a été créé un nouveau forage nommé F7s venant :
1-pérenniser la qualité de la ressource distribuée à partir du champ captant de Saubagnacq ;
2-remplacer le forage F3s, abandonné pour des raisons structurelles, qui ont entrainé une perte de productivité conséquente.

Considérant l'avis favorable rendu par le conseil d'exploitation unique des régies eau et assainissement en date du 24 Février 2022 pour la saisine d'un hydrogéologue afin d'assurer l'instruction du dossier d'autorisation d'exploitation.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : **APPROUVE** la saisine d'un hydrogéologue nécessaire à l'instruction du dossier d'autorisation d'exploitation au titre du code la santé publique et du code de l'environnement pour l'exploitation du ledit forage, aux volumes et débits suivants, à savoir :
a) volume de prélèvement de 525 600 m^3/an ; (correspondant à un débit moyen à 60 m^3/h)
b) débit maximal de 148 m^3/h ;
c) débit journalier de 3550 m^3/j.

L'exploitation régulière de l'ouvrage se situera aux environs de 360 000m^3/an. Les valeurs de 525 600 m^3/an, 3550m^3/j et 148m^3/h sont demandées à titre de secours pour des situations exceptionnelles où il serait nécessaire de pallier à une défaillance (panne pompe, problème sur ouvrage, travaux d'entretien), concernant les forages suivants :

- F2s ou F5s, captant le réservoir Oligocène ;
- P3s ou F6s, captant le réservoir Plio-quaternaire-Miocène.

Article 2 : PROCEDE à l'abandon du forage F3s (comblement) une fois l'autorisation d'exploiter le nouveau forage F7s obtenue.

Article 3 : DONNER au Président de l'agglomération Du Grand-Dax, afin d'entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier technique relatif au prélèvement d'eau et à la mise en place des périmètres de protection, l'autorisant ainsi à conduire à leur terme les procédures qui s'y rapportent.

Envoyé en préfecture le 13/04/2022
Reçu en préfecture le 13/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-DEL30_2022-DE

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 6 AVRIL 2022
LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS

Envoyé en préfecture le 13/04/2022
Reçu en préfecture le 13/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-DEL30_2022-DE